

RAPPORT
N° 2011/E6/155

ASSEMBLEE DE CORSE

6^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2011

28 ET 29 JUILLET

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF**

OBJET :

**CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE MOYENS
APPRENTISSAGE 2011/2015**

COMMISSIONS COMPETENTES : COMMISSION DES FINANCES, DE LA PLANIFICATION, DES
AFFAIRES EUROPEENNES ET DE LA COOPERATION

COMMISSION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL

**RAPPORT DU PRESIDENT
DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**Contrat d'objectifs et de moyens apprentissage
2011/2015**

I. La Politique régionale de l'apprentissage

Compétence exclusive de la Collectivité Territoriale de Corse, l'apprentissage est une priorité sans cesse affirmée de sa politique de formation.

Voie de l'alternance par excellence, l'apprentissage constitue un axe majeur de la réflexion conduite actuellement dans le cadre du Contrat de Plan régional de l'emploi et de la formation professionnelle (CPRDFP).

L'insertion professionnelle par ce cursus s'améliore d'année en année puisque 80 % des jeunes trouvent un emploi à l'issue de leur formation. C'est pourquoi la Collectivité Territoriale de Corse développe une politique volontariste dans ce secteur qui s'est traduite en 2005 par la Signature du premier Contrat d'Objectifs et de Moyens avec l'Etat.

La Collectivité Territoriale mobilise chaque année près de 10 M€ en faveur de l'apprentissage en direction des apprentis, des employeurs et des centres de formation afin de faciliter au mieux le contrat d'apprentissage.

II. L'apprentissage en région Corse

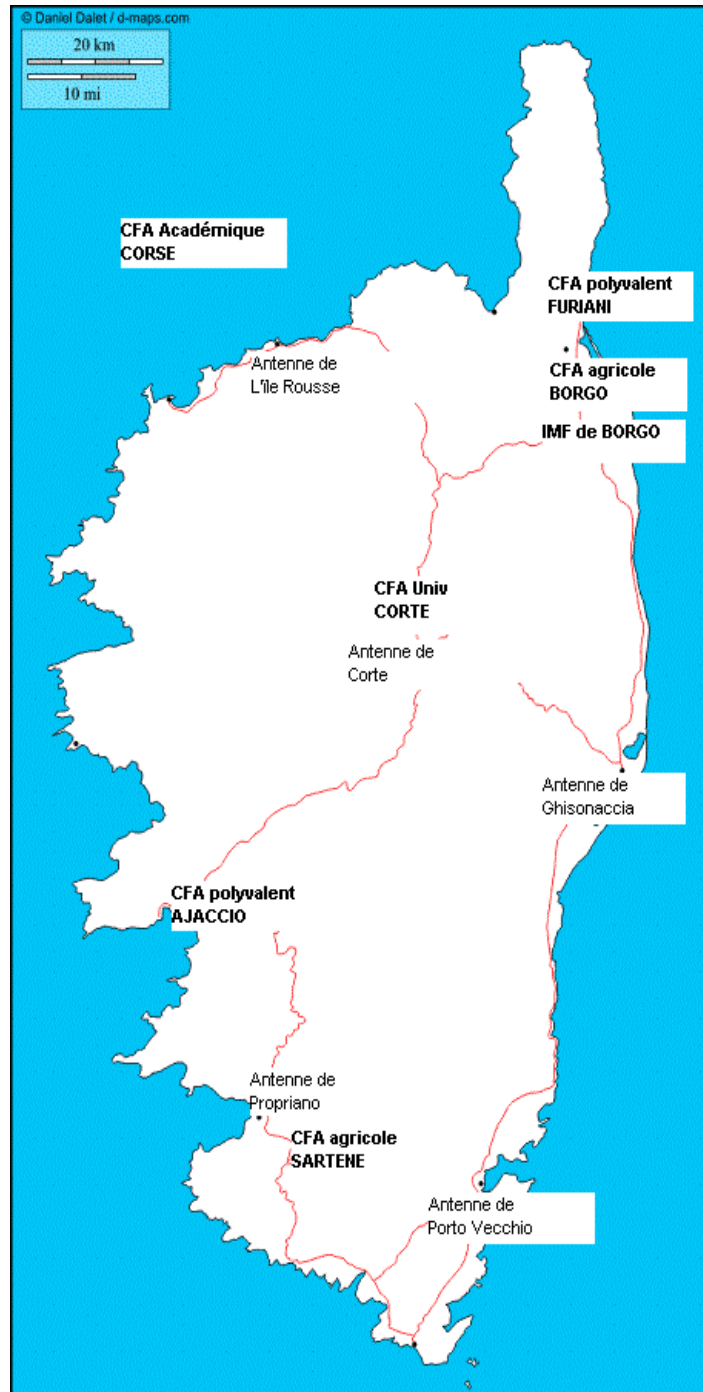
Au 1^{er} janvier 2011, le poids de l'apprentissage pour les diplômés de la formation professionnelle dépendant de l'enseignement scolaire est globalement de 35,70 %. Il représente 57,71 % du niveau V et 18,46 % du niveau IV.

1. Les structures de formation en apprentissage

La Corse compte sept centres de formation :

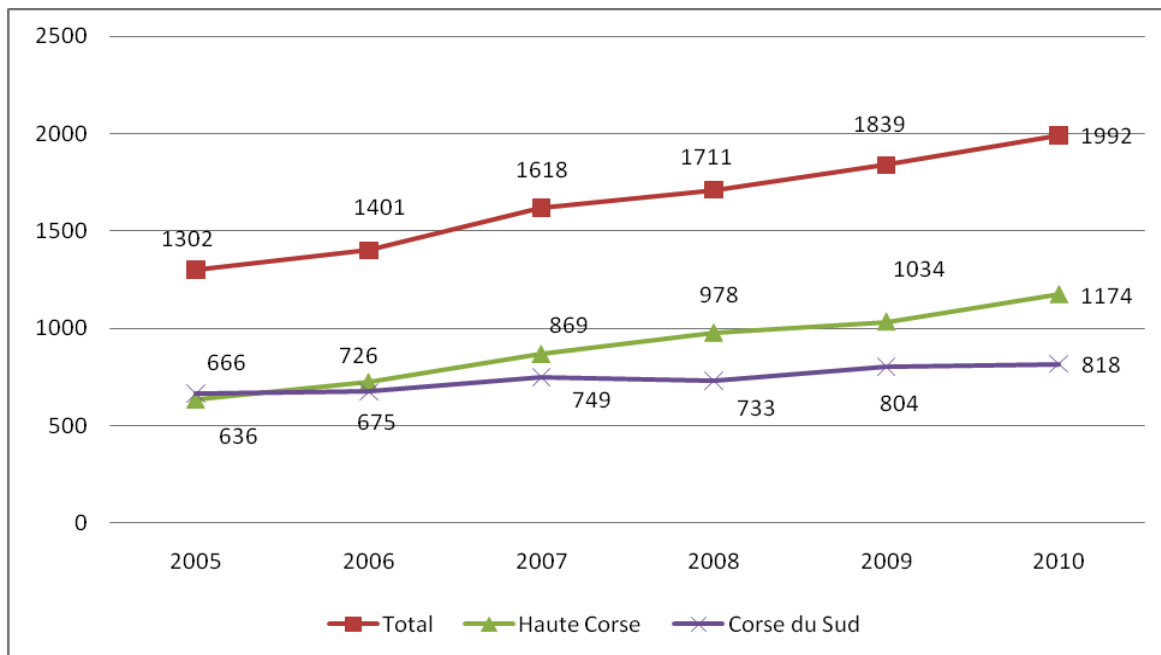
- ✓ **Le CFA polyvalent de Corse-du-Sud** situé sur la commune d'Ajaccio avec des antennes à Propriano et à Porto Vecchio.
- ✓ **Le CFA polyvalent de Haute-Corse** situé sur la commune de Furiani avec des antennes en Plaine Orientale, à Corte et en Balagne.
- ✓ **Le CFA Agricole de Corse-du-Sud** situé sur la commune de Sartène.
- ✓ **Le CFA Agricole de Haute-Corse** situé sur la commune de Borgo.
- ✓ **Le centre de formation d'apprentis de l'Académie de Corse (CFA A COR)**, dont l'organisme gestionnaire est le GIP A COR, est un CFA hors les murs. Il a été créé en 2005. Les formations sont dispensées dans les EPEL de l'académie sur l'ensemble du territoire. Les lieux de formation sont les suivants :
 - UFA du lycée polyvalent de Porto-Vecchio
 - UFA du lycée professionnel Fred Scamaroni de Bastia
 - UFA de l'ARSEA et EREA pour la formation pour des jeunes handicapés en milieu protégé et DEES
 - UFA au lycée Laetitia à Ajaccio
 - UFA au lycée Jean Nicoli à Bastia
 - UFA au lycée technique Paul Vincensini à Bastia
 - UFA au lycée Jules Antonini à Ajaccio
- ✓ **Le CFA Universitaire** créé en 2009 sur la commune de Corte.
- ✓ **Les sections d'apprentissage** proposées depuis 2004 par l'Institut Méditerranéen de Formation (IMF) de Borgo (CCI de Haute-Corse).

Répartition des centres de formation en Corse



2. Les effectifs depuis 2005

Au 31 décembre 2010, les CFA insulaires comptent 1992 apprentis et 42 apprentis juniors.



Depuis 2005, les effectifs en apprentissage ont connu une hausse importante. La progression représente plus de 52 % sur les 6 ans.

En 2010, la Haute-Corse représente 59 % des effectifs en apprentissage contre 41 % en Corse-du-Sud.

3. Evolution des niveaux de formations

Indicateurs	2006	2007	2008	2009	2010
Pourcentage d'apprentis préparant un diplôme de niveau V	75,83 %	77,75 %	75,00 %	66,89 %	57,72 %
Pourcentage d'apprentis préparant un diplôme de niveau IV	14,46 %	13,55 %	13,56 %	16,04 %	19,79 %
Pourcentage d'apprentis préparant un diplôme de niveau III	8,28 %	6,83 %	9,20 %	11,76 %	12,36 %
Pourcentage d'apprentis préparant un diplôme de niveau II et I	1,43 %	1,87 %	2,24 %	5,31 %	10,13 %

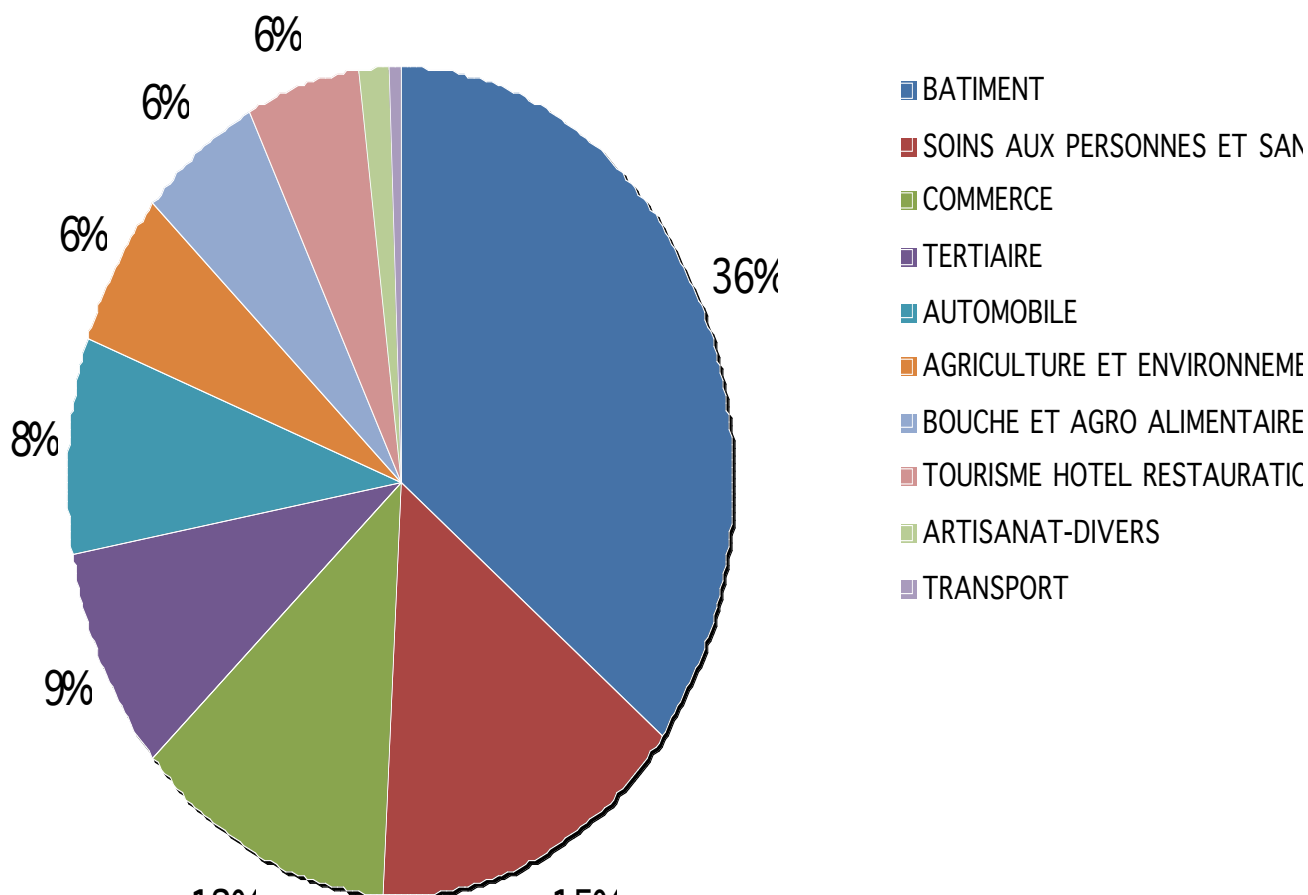
En 2010, le niveau V est toujours majoritaire, même si les niveaux I et II ne cessent d'augmenter. On compte d'ailleurs aujourd'hui 236 apprentis dans le centre de formation universitaire alors qu'ils n'étaient que 154 en 2009, soit une hausse de 51,72 %.

La majorité des diplômes de niveau V sont des CAP.

4. Les secteurs moteurs de la croissance

Les métiers qui ont le plus contribué à la croissance en 2010 sont les suivants :

- les métiers du bâtiment,
- les métiers des services et soins à la personne,
- les métiers du tertiaire,
- les métiers du commerce.



III. Le bilan du Contrat d'Objectifs et de Moyens de l'apprentissage 2005-2010

1. Les constats du Contrat d'Objectifs et de Moyens

Le 9 décembre 2005, l'Etat et la Collectivité Territoriale de Corse ont signé un premier Contrat d'Objectifs et de Moyens, financé à parité, pour un montant de 9 081 130 euros sur cinq ans.

En 2008, l'Etat a financé, à titre exceptionnel et de manière unilatérale, une action d'investissement pour le CFA de Corse-du-Sud à hauteur de 1 358 750 euros.

Ce contrat était destiné à favoriser le développement et la modernisation de l'apprentissage en région Corse.

Les financements mobilisés ont permis :

➤ **Une montée en flèche du nombre d'apprentis.**

On compte aujourd'hui en région Corse 2034 apprentis (dont 42 apprentis juniors) contre seulement 1 302 en 2005, soit une augmentation de plus de 56 %. L'objectif initial fixé à 1 820 apprentis fin 2010 (+ 40 %) a donc été atteint.

➤ **Un développement et une adaptation de l'offre de formation avec de nouveaux acteurs institutionnels.**

Le plan d'action COM a soutenu fortement l'offre de formation dans l'enseignement supérieur afin de proposer un choix plus large de formations professionnelles aux jeunes insulaires mais aussi de démontrer que l'apprentissage est une voie d'excellence du CAP au Diplôme d'ingénieur.

L'adaptation de l'offre de formation a permis le **développement territorial des formations** dans le but de faciliter l'accès à l'apprentissage aux jeunes issus de microrégions en leur donnant la possibilité de suivre une partie des cours au plus près de leur domicile. Cette démarche a été un véritable succès à plusieurs égards, car elle a permis certes une affluence des contrats d'apprentissage mais surtout elle a impacté la qualité des formations en diminuant l'absentéisme des apprentis, en augmentant la réussite aux examens et en suscitant la satisfaction des employeurs locaux.

➤ **Une amélioration de la qualité du déroulement des formations**

Le but était, ici, de limiter l'absentéisme, les ruptures de contrats d'apprentissage et par voie de conséquence de favoriser la réussite aux diplômes.

La prévention des ruptures de contrats est au cœur des préoccupations des acteurs de l'apprentissage. En 2010, le COM a permis de financer une étude sur les ruptures de contrats d'apprentissage. L'objectif de cette étude était de permettre une meilleure connaissance des motifs de ces ruptures dans un but de prévention ; si toutefois, certaines causes de ruptures permettaient d'envisager une action. Le terme « rupture » de contrat d'apprentissage reste complexe car ce dernier n'est pas forcément synonyme d'abandon de l'apprentissage et peut même être associé à une issue positive. Sur les 1388 contrats signés en 2007, 530 ont été rompus (cf. : synthèse de l'étude en annexe).

Sur ces résiliations, 191 ont fait l'objet d'un nouveau contrat. Les facteurs qui semblent être significatifs dans la survenue d'une rupture sont l'âge, le niveau et le secteur d'activité. En effet, les moins de 18 ans, les niveaux V et les apprentis des domaines de l'« hôtellerie restauration » et des « métiers de bouche » ont un risque plus élevé de rompre un contrat d'apprentissage. Les principaux motifs de ruptures mis en avant par les apprentis sont les conditions de travail, les ruptures « positives », les problèmes d'orientation et les problèmes liés à la rémunération. Du côté des employeurs, outre les problèmes d'orientation et les ruptures « positives », ce sont les résiliations pour problèmes de comportement qui prédominent.

Parmi toutes ces ruptures, certaines sont inéluctables et d'autres laissent la possibilité d'une action.

➤ **Une amélioration des conditions matérielles des apprentis**

L'amélioration des conditions matérielles des apprentis, par l'aide à l'achat du premier équipement en relation avec le métier choisi et la mise en place des aides au transport et à l'hébergement.

➤ **Un soutien à l'initiative pédagogique et à l'expérimentation**

Dans le domaine du soutien à l'initiative pédagogique et à l'expérimentation, les efforts ont porté sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication ainsi que sur les formations ouvertes et à distance.

Le COM a proposé l'enseignement de la langue et culture corse. Certaines formations en apprentissage sont particulièrement propices au développement du bilinguisme, notamment dans le secteur sanitaire et social, l'agriculture, les formations relevant du patrimoine mais également le secteur de l'hôtellerie et du tourisme.

➤ **Une mise en place du préapprentissage**

Des parcours de découverte des métiers ont été organisés à partir de 15 ans dans des Etablissements Publics Locaux d'Enseignement (EPL). La formation s'est déroulée en deux phases :

- une phase dite « parcours d'initiation aux métiers » accessible à partir de 15 ans,
- une phase où un contrat d'apprentissage « de droit commun » a été proposé sous conditions (âge, bilan de la première phase, accord représentant légal). Ce dispositif a prévu la possibilité d'un retour sans délai du jeune dans le cursus scolaire classique. En 2010, 42 jeunes ont bénéficié du dispositif.

➤ **Un accès à l'apprentissage des personnes handicapées**

Le but a été d'adapter l'outil formation à la présence d'apprentis handicapés.

Dans le cadre du COM, deux projets ont coexisté :

- Une convention signée avec l'association A MURZA pour accompagner les jeunes travailleurs handicapés en milieu ordinaire avant et pendant l'apprentissage. Depuis 2006, 70 contrats d'apprentissage ont été signés,
- Une convention signée avec le CFA-A-COR en partenariat avec l'ARSEA (Association régionale spécialisée d'action sociale d'éducation et d'animation) et l'ADAPEI (Association départementale d'amis et de parents d'enfants inadaptés), pour travailler au développement du contrat d'apprentissage pour les jeunes handicapés en milieu protégé.

2 Le bilan financier

Le tableau ci-dessous, présente par axe, les montants des crédits affectés sur la période 2005-2010, à parité Etat / Collectivité Territoriale de Corse.

Axes du COM	2005 - 2010		
	Fonctionnement	Investissement	Total
1 - adaptation de l'offre quantitative et qualitative de formation (Territorialisation, augmentation des effectifs....)	5 387 375 €	30 408 €	5 417 783 €
2 - amélioration de la qualité du déroulement des formations (Etude Ruptures, Equipements des ateliers....)	852 718 €	313 978 €	1 166 696 €
3 - amélioration des conditions matérielles des apprentis (1 ^{er} équipement, Fonds Social apprentissage....)	787 828 €		787 828 €
4 - développement du préapprentissage (CFA-A-COR)	218 000 €		218 000 €
5 - soutien à l'initiative pédagogique et à l'expérimentation (FOAD, NTIC, LCC)	400 202 €		400 202 €
6 - développement de la mobilité européenne	21 000 €		21 000 €
7 - accès des personnes handicapées à l'apprentissage (CAP Emploi, CFA-A-COR)	810 322 €		810 322 €
8 - autres actions : financement du poste de responsable de projet COM	259 300 €		259 300 €
TOTAL	8 736 745 €	344 386 €	9 081 131 €

Les principaux objectifs fixés dans le contrat d'objectifs et de moyens 2005-2010, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif, ont été atteints.

IV. Le nouveau Contrat d'Objectifs et de Moyens de l'apprentissage 2011-2015

La Corse souhaite **continuer de développer l'apprentissage pour optimiser l'insertion des jeunes dans le tissu économique insulaire** (80 % des apprentis trouvent un emploi à l'issue de leur formation).

Les axes qui vous sont proposés ci-dessous, présentent les orientations selon lesquelles nous souhaiterions dynamiser l'apprentissage en région.

Ces axes ont représenté une part majeure dans les travaux de réflexion du Contrat de Plan régional de l'emploi et de la formation professionnelle (CPRDFP).

1. Les axes du Contrat d'Objectifs et de Moyens de l'apprentissage 2011-2015

Le présent contrat sera conclu pour une durée de cinq ans. Il pourra être modifié chaque année par voie d'avenant afin d'adapter son contenu d'une part, à l'importance des financements annuels, d'autre part, aux enseignements tirés de sa mise en œuvre.

Les actions éligibles dans le cadre du COM peuvent concerner **des opérations d'investissement**, des **dépenses de fonctionnement** ou encore des **actions complémentaires** dans un but de promotion ou de dynamisation de l'apprentissage. Ces actions doivent permettre de répondre aux besoins des acteurs économiques locaux ou présenter un réel intérêt pour l'économie au niveau régional.

Du point de vue quantitatif, la Corse devra atteindre d'ici 2015 **2 530 apprentis** (soit + 500 apprentis par rapport à la rentrée 2010), et contribuera ainsi à atteindre l'objectif national fixé à 600 000 apprentis.

Le contrat d'objectifs et de moyens devra soutenir également des actions qualitatives et innovantes pour conforter l'explosion quantitative générée par le précédent Contrat d'Objectifs et de Moyens.

Les orientations fixées dans le cadre du nouveau COM sont les suivantes :

- **le développement et l'adaptation des offres de formation** avec un financement destiné à l'augmentation des effectifs et à l'ouverture de nouvelles sections,
- **le développement de l'apprentissage pour les travailleurs handicapés.**
- **le soutien à l'investissement** pour la rénovation et l'équipement de nouveaux ateliers,
- **l'aide à l'amélioration des conditions de vie de l'apprenti** afin de pallier les difficultés sociales des jeunes en apprentissage et de limiter ainsi toute rupture de contrat. Il peut s'agir notamment du premier équipement, d'un complément d'équipement aux travailleurs handicapés,
- **l'accompagnement de la mobilité nationale ou européenne,**
- **le développement de l'apprentissage junior**, dispositif notamment destiné à réduire le nombre d'élèves quittant le système éducatif. Ainsi, il permet au jeune de découvrir le monde de l'entreprise et de valider son projet professionnel en signant un contrat d'apprentissage,
- **les actions de promotion de l'apprentissage** notamment dans le cadre d'olympiade des métiers,
- **le renforcement et l'accompagnement du tutorat** sera aussi bien destiné à former les maîtres d'apprentissage pour l'entreprise que les tuteurs en centre de formation,
- **les relations CFA - réseaux d'accueil - entreprises** afin d'améliorer les conditions d'accueil des apprentis et pour assurer le suivi des jeunes sur le point de quitter l'apprentissage et en rupture de contrat,
- **la territorialisation des formations** pour faciliter l'accès à l'apprentissage aux jeunes issus des microrégions en leur donnant la possibilité de suivre une partie de leur formation au plus près de leur domicile,
- **l'animation du COM** via un chargé de projet afin de permettre le suivi du présent contrat.

Pour 2011, le montant prévu dans le cadre du contrat d'objectifs et de moyens est de **2 000 000 d'euros, financé à parité entre la Collectivité Territoriale de Corse et l'Etat.**

2. Les financements prévisionnels sur les 5 ans

Tableau prévisionnel du COM à parité Etat / Collectivité Territoriale de Corse

Année	Montant plafond Annuel 2011	Montant plafond Prévisionnel 2012	Montant plafond Prévisionnel 2013	Montant plafond Prévisionnel 2014	Montant plafond Prévisionnel 2015
Nombre d'apprentis	2000	2100	2250	2350	2530
Investissement	325 000 €	125 000 €	70 000 €	70 000 €	20 000 €
Fonctionnement + Actions complémentaires	1 675 000 €	1 875 000 €	1 930 000 €	1 930 000 €	1 980 000 €
Total	2 000 000 €	2 000 000 €	2 000 000 €	2 000 000 €	2 000 000 €

Je vous prie de bien vouloir :

- valider les objectifs du contrat d'objectifs et de moyens - apprentissage 2011/2015 tels que définis dans le présent rapport,
- autoriser le Président du Conseil exécutif à signer le contrat d'objectifs et de moyens - apprentissage 2011/2015.

ANNEXE

SYNTHESE DE L'ETUDE SUR LES RUPTURES DE CONTRATS D'APPRENTISSAGE

↳ **Analyse quantitative :**

Sur les 1 388 contrats signés en 2007, **38,18 %** ne sont pas arrivés à terme. Parmi ces résiliations, 36 % ont débouché sur un nouveau contrat d'apprentissage d'où un taux d'abandon de **24,42 %**.

Un abandon n'est pas toujours synonyme d'échec. En effet, les ruptures « positives » prennent une part importante.

Les facteurs qui semblent être significatifs dans la survenue d'une rupture sont l'âge, le niveau et secteur d'activité. En effet, les **moins de 18 ans**, les **niveaux V** et les apprentis des domaines de l'« **Hôtellerie, Restauration** » et les « **Métiers de Bouche** » ont un risque plus élevé de rompre un contrat d'apprentissage.

Majoritairement, les ruptures surviennent **hors période d'essai** et pendant la période « **estivale** ».

↳ **Analyse qualitative :**

Les principaux motifs mis en avant par une enquête réalisée auprès d'un échantillon d'apprentis sont les conditions de travail, les ruptures « positives », les problèmes d'orientation et les problèmes liés à la rémunération.

Du côté des employeurs, outre les problèmes d'orientation et les ruptures « positives », ce sont les résiliations pour problèmes de comportement qui prédominent.

Parmi toutes ces ruptures, certaines sont inéluctables et d'autres laissent la possibilité d'une action.

Suite à ces ruptures, 28,8 % des jeunes sont en emploi et 28,5 % reprennent une formation en apprentissage.

Malgré un taux de rupture de 38 % pour les contrats signés en 2007, le taux d'abandon (24,42 %) reste modéré et ne remet pas en cause la pertinence de cette formation.

↳ **Profil des apprentis « rompants »**

- ✓ Répartition des ruptures par sexe

Taux de rupture par sexe

	Homme	Femme
Nombre de contrats signés	965	423
Nombre de contrats rompus	368	162
% de rupture	38,13	38,30

La propension à rompre n'est pas influencée par la variable sexe. Les taux de rupture selon le sexe sont quasiment identiques.

✓ Répartition des ruptures par classe d'âge

Taux de rupture par classe d'âge

	- 18 ans	de 18 à - 20 ans	de 20 à - 25 ans	25 ans et +
Nombre de contrats signés	427	426	461	63
Nombre de contrats rompus	199	153	156	21
% de rupture	46,60	35,92	33,84	33,33

Taux de réponse: 99,3 %

Le tableau ci-dessus nous permet de constater que pour cette période, les moins de 20 ans sont les plus concernés par les ruptures des contrats d'apprentissage ; et d'autant plus concernés s'ils sont âgés de moins de 18 ans. Les plus de 20 ans ont tendance à moins rompre leur contrat d'apprentissage avec une différence de taux de plus de 10 points. Que l'on ait « entre 20 et 25 ans » ou « 25 ans et plus », les tendances sont similaires.

Cela nous permet de conclure que le facteur « âge » semble être significatif dans la survenue des ruptures.

✓ Répartition par niveau de formation

Taux de ruptures par niveau de formation

	I et II	III	IV	V
Nombre de contrats signés	37	86	182	1083
Nombre de contrats rompus	9	30	52	438
% de ruptures	24,32	34,88	28,57	40,44

On constate que ce sont les niveaux V qui affichent le plus fort taux de rupture. Les effectifs des niveaux I, II et III sont assez faibles et ne permettent pas d'affirmer avec certitude une relation directe entre le niveau d'étude et la propension à rompre un contrat.

✓ Répartition selon le secteur d'activité

Taux de ruptures selon le secteur d'activité

	Nombre de contrats signés	Nombre de contrats rompus	Taux de rupture
Agriculture	63	28	44,44
Bâtiment	584	220	37,67
Commerce, Vente	155	56	36,13
Divers	21	7	33,33
Environnement, Energie	3	1	33,33
Gestion, Finance	78	31	39,74
Hôtellerie, Restauration	54	29	53,70
Informatique, Communication	12	4	33,33
Mécanique, Automobile	111	38	34,23
Métiers de Bouche	80	39	48,75
Service à la personne	227	77	33,92

L' « Hôtels, Restauration » est le secteur le plus touché par les ruptures de contrat d'apprentissage avec un taux de 53,70 %. Deux autres domaines se démarquent. Il s'agit des « Métiers de Bouche » et de l' « Agriculture » avec respectivement 48,75 % et 44,44 %.

Les ruptures interviennent majoritairement après la période d'essai (pour 77,2 % d'entre elles).

ASSEMBLEE DE CORSE

**DELIBERATION N° 11/ AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
APPROUVANT LE CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE MOYENS
DE DEVELOPPEMENT DE L'APPRENTISSAGE**

SEANCE DU

L'An deux mille onze et le , l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV - IVème partie, et notamment ses articles L. 4421-1, L. 4421-2 et L. 4424- 34,

VU la délibération n° 10/221 AC de l'Assemblée de Corse du 14 décembre 2010 portant adoption du Budget Primitif de la Collectivité Territoriale de Corse pour l'année 2011,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

SUR rapport de la Commission du Développement Social et Culturel,

APRES EN AVOIR DELIBERE**ARTICLE PREMIER :**

APPROUVE le Contrat d'Objectifs et de Moyens de développement de l'apprentissage pour la période 2011/2015.

ARTICLE 2 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer :

- le Contrat d'Objectifs et de Moyens de développement de l'apprentissage,
- les avenants financiers annuels,
- les éventuels avenants pouvant intervenir dans l'exécution du contrat.

ARTICLE 3 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le

Le Président de l'Assemblée de Corse
Dominique BUCCHINI

Contrat d'objectifs et de moyens Développement de l'apprentissage en Corse

Entre :

L'Etat représenté par :

Le Préfet de Corse, Monsieur Patrick Strzoda,
Le Recteur de l'Académie de Corse, Monsieur Michel Barat,

Et

La Collectivité Territoriale de Corse représentée par le Président du Conseil Exécutif,
Monsieur Paul Giacobbi,

- **Vu** le code du travail et notamment ses articles L. 6211-3, L. 6241-2, L.6241-3, L. 6241-8, D. 6211-2, R ; 6241-11 et D. 6241-13,
- **Vu** l'article 27 de la loi n° 2009-1437 du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie,
- **Vu** la circulaire relative à la mise en œuvre des Contrats d'Objectifs et de Moyens de l'apprentissage 2011-2015,
- **Vu** la délibération n° 11/...AC de l'Assemblée de Corse du 28 juillet 2011 approuvant le Contrat d'Objectifs et de Moyens pour le développement de l'apprentissage conclu entre la Collectivité Territoriale de Corse et l'Etat,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Le début du 21ème siècle est marqué par une dynamique démographique exceptionnelle.

En effet, depuis 10 ans, la Corse connaît une croissance économique inédite. Ainsi, la croissance est trois fois plus rapide que durant les deux décennies précédentes (+ 1,9 % depuis 2000 contre environ + 0,5 % en rythme annuel moyen auparavant).

La projection de population à l'horizon 2030 est de 313 444 habitants (dont 23,2 % de moins de 25 ans).

Avec 35 habitants au km², la densité de population demeure la plus faible de France métropolitaine.

Sur l'île comme sur le continent, tous les types de territoires bénéficient du dynamisme démographique. Même si l'augmentation de la population est en Corse principalement alimentée par l'attraction des pôles urbains, l'espace rural se peuple aussi.

L'île figure parmi les régions françaises ayant connu la plus forte croissance démographique depuis 1999 (1,8 % par an contre 0,7 % au niveau national).

La croissance démographique provient exclusivement des flux migratoires. A l'exception des jeunes de 20 à 29 ans, qui quittent la région pour poursuivre leurs études ou rechercher un premier emploi, le solde migratoire est positif à toutes les tranches d'âge. En revanche, le solde naturel est quasiment nul en Corse depuis trente ans, principalement en raison d'une fécondité plus faible qu'en moyenne nationale. Comme partout ailleurs sur le continent, la population corse a vieilli depuis 1999, mais le vieillissement démographique y est plus important qu'au niveau national. Désormais, un habitant sur quatre a plus de 60 ans contre un sur cinq en France métropolitaine. La présence des retraités s'est ainsi renforcée dans la région. Mais la population active a également progressé. Malgré cette hausse, la proportion d'actifs en Corse reste en deçà du taux national. En lien avec le paysage économique, les actifs insulaires se distinguent par le poids de non salariés plus important qu'en moyenne nationale, reflétant ainsi la prédominance de chefs d'entreprises individuelles. Ils se caractérisent également par la prépondérance des employés et, à l'inverse, la faible présence de cadres.

Depuis une quinzaine d'années, la création d'entreprises est dynamique en Corse. Ainsi, 2 520 entreprises ont vu le jour en 2008 (+ 7 %). Cette performance place la Corse au 2^{ème} rang des régions métropolitaines derrière l'Auvergne (+ 7,5 %) et nettement au-dessus de la moyenne nationale (+ 2 %). Le taux de création (nombre d'entreprises créées sur nombre d'entreprises actives) est voisin dans toutes les régions françaises (environ 11 %).

Voie privilégiée pour pénétrer le tissu économique en Corse, l'apprentissage est une compétence pleine et entière de la Collectivité Territoriale de Corse qui autorise la création ou le renouvellement des CFA et décide des ouvertures et des fermetures de formations.

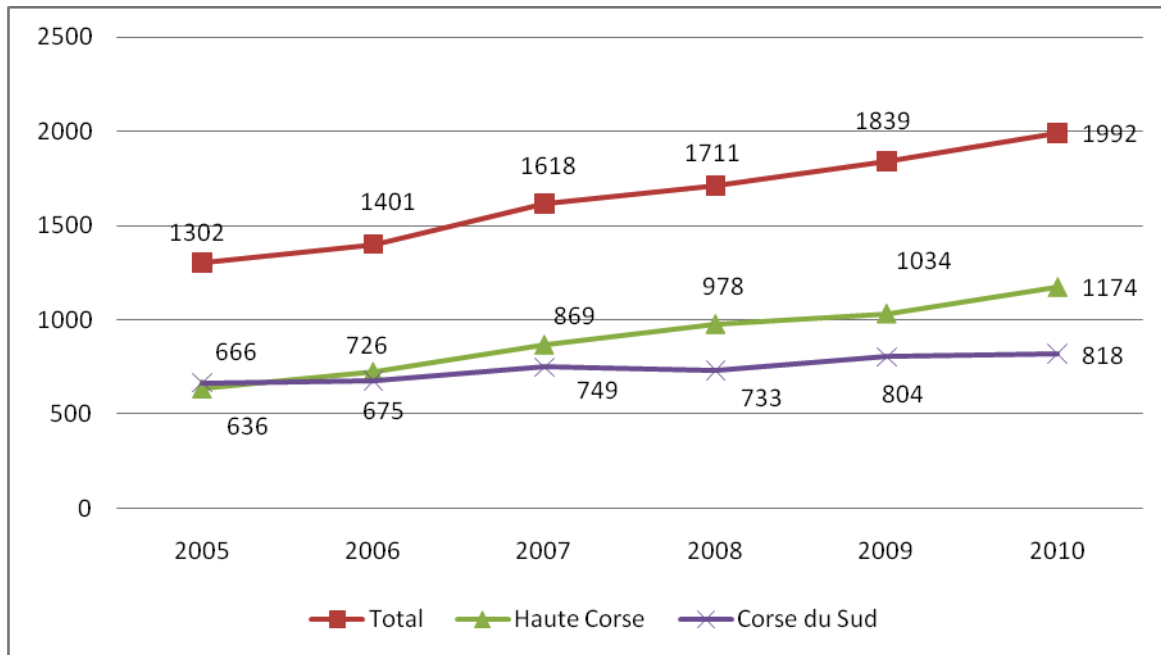
Voie de l'alternance par excellence, l'apprentissage constitue un axe majeur de la réflexion du contrat de plan régional de l'emploi et de la formation professionnelle (CPRDFP).

L'insertion professionnelle par ce cursus s'améliore d'année en année puisque 80 % des jeunes trouvent un emploi à l'issue de leur formation. C'est pourquoi la Collectivité Territoriale de Corse développe une politique volontariste dans ce secteur qui s'est traduite en 2005 par la signature du premier Contrat d'Objectifs et de Moyens avec l'Etat.

Au 1^{er} janvier 2011, la Corse compte sept centres de formation repartis sur l'ensemble du territoire.

➤ **Les effectifs depuis 2005**

Au 31 décembre 2010, les CFA insulaires comptent 1992 apprentis et 42 apprentis juniors.



Depuis 2005, les effectifs en apprentissage ont connu une hausse importante. La progression représente plus de 52 % sur les 6 ans. L'objectif du COM d'augmenter les effectifs de 40 % est donc largement dépassé.

En 2010, la Haute-Corse représente 59 % des effectifs en apprentissage contre 41 % en Corse-du-Sud.

➤ Evolution des niveaux de formations

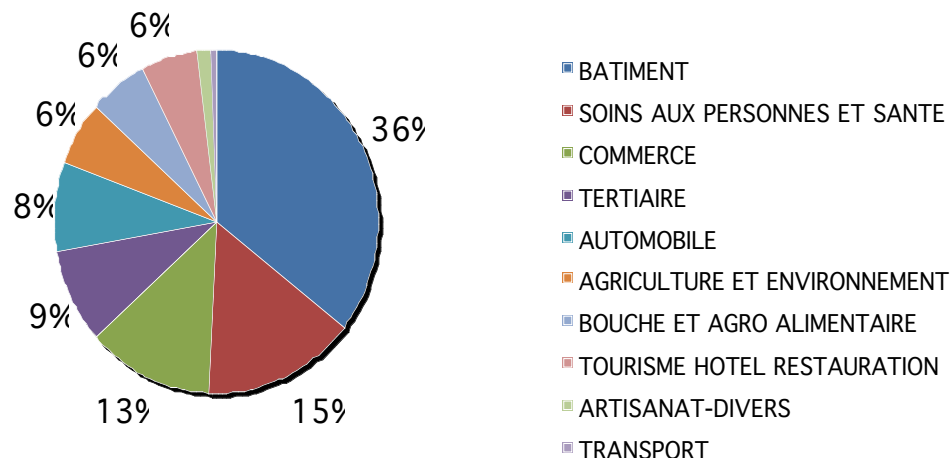
Indicateurs	2006	2007	2008	2009	2010
Pourcentage d'apprentis préparant un diplôme de niveau V	75,83 %	77,75%	75,00%	66,89%	57,72%
Pourcentage d'apprentis préparant un diplôme de niveau IV	14,46 %	13,55%	13,56%	16,04%	19,79%
Pourcentage d'apprentis préparant un diplôme de niveau III	8,28%	6,83%	9,20%	11,76%	12,36%
Pourcentage d'apprentis préparant un diplôme de niveau II et I	1,43%	1,87%	2,24%	5,31%	10,13%

En 2010, le niveau V est toujours majoritaire, même si les niveaux I et II ne cessent d'augmenter. On compte d'ailleurs aujourd'hui dans le centre de formation universitaire 236 apprentis alors qu'ils n'étaient que 154 en 2009, soit une hausse de 51,72 %.

➤ Les secteurs moteurs de la croissance

Les métiers qui ont le plus contribué à la croissance en 2010 sont les suivants :

- les métiers du bâtiment
- les métiers des services et soins à la personne
- les métiers du tertiaire
- les métiers du commerce



➤ Le bilan du contrat d'Objectifs et de Moyens 2005-2010

Le 9 décembre 2005, l'Etat et la Collectivité Territoriale de Corse ont signé un premier Contrat d'Objectifs et Moyens.

Ce contrat était destiné à favoriser le développement et la modernisation de l'apprentissage en région Corse.

Les réalisations à l'échéance du COM ont démontré que les principaux objectifs, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif, ont été atteints.

Les financements mobilisés ont ainsi permis de démontrer l'attraction des jeunes pour l'apprentissage.

Ces financements ont permis d'assurer :

- Une croissance des effectifs de + 52 % depuis 2005,
- Un développement de l'offre de formation avec de nouveaux acteurs institutionnels,
- Une amélioration des conditions de vie de l'apprenti avec notamment une aide au premier équipement,
- Une amélioration de la qualité du déroulement des formations avec notamment en 2010 une étude sur les ruptures de contrats d'apprentissage,
- Un soutien à l'initiative pédagogique et à l'expérimentation notamment pour les nouvelles technologies de l'information et de la communication,
- Une aide destinée aux apprentis juniors pour permettre la consolidation du contrat d'apprentissage,
- Un accès à l'apprentissage pour les jeunes en situation de handicap.

Article 1^{er} : Objectifs généraux du contrat d'objectifs et de moyens 2011-2015

Les objectifs du précédent Contrat d'Objectifs et de Moyens étant atteints, la Collectivité Territoriale de Corse souhaite continuer à développer les contrats d'apprentissage.

Du point de vue quantitatif, la Corse contribuerait ainsi à atteindre l'objectif national fixé à 600 000 apprentis soit, pour la Corse, **2 530 apprentis** à l'horizon 2015.

Le contrat d'objectifs et de moyens devra soutenir également des actions qualitatives et innovantes pour conforter l'explosion quantitative générée par le précédent Contrat d'Objectifs et de Moyens.

Les orientations du nouveau COM sont les suivantes :

- **le développement et l'adaptation de l'offre de formation** avec un financement destiné à l'augmentation des effectifs et à l'ouverture de nouvelles sections,
- **le développement de l'apprentissage pour les travailleurs handicapés.**
- **le soutien à l'investissement** pour la rénovation et l'équipement de nouveaux ateliers,
- **l'aide à l'amélioration des conditions de vie de l'apprenti** afin de pallier les difficultés sociales des jeunes en apprentissage et de limiter ainsi les ruptures de contrats. Il peut s'agir notamment du premier équipement, d'un complément d'équipement aux travailleurs handicapés,
- **l'accompagnement à la mobilité nationale ou européenne,**
- **le développement de l'apprentissage junior**, dispositif notamment destiné à réduire le nombre d'élèves quittant le système éducatif. Ainsi, il permet au jeune de moins de 16 ans de découvrir le monde de l'entreprise et valider son projet professionnel en signant un contrat d'apprentissage,
- **les actions de promotion de l'apprentissage** notamment dans le cadre d'olympiades des métiers,
- **le renforcement et l'accompagnement du tutorat** sera aussi bien destiné à former les maîtres d'apprentissage pour l'entreprise ainsi que les tuteurs en centre de formation,
- **les relations CFA - réseaux d'accueil - entreprises** afin d'améliorer les conditions d'accueil des apprentis et assurer le suivi des jeunes sur le point de quitter l'apprentissage ou en rupture de contrat,
- **la territorialisation des formations** pour faciliter l'accès à l'apprentissage aux jeunes issus des microrégions en leur donnant la possibilité de suivre une partie de leur formation au plus près de leur domicile,
- **l'animation du COM** via un chargé de projet afin de permettre le suivi du présent contrat.

Article 2 : Actions programmées

Les actions éligibles dans le cadre du COM concernent en priorité **des opérations d'investissement**, des **dépenses de fonctionnement** ou encore des **actions complémentaires** dans un but de promotion ou de dynamisation de l'apprentissage. Ces actions doivent permettre de répondre aux besoins des acteurs économiques locaux ou présenter un réel intérêt pour l'économie au niveau régional.

✓ Investissements

Les actions d'investissement permettront la rénovation et l'équipement de nouveaux ateliers.

✓ Fonctionnement des formations et actions complémentaires

Ces dépenses peuvent être consacrées à l'ouverture de nouvelles places de formation en apprentissage, à soutenir les centres de formation d'apprentis et à améliorer les conditions de vie des apprentis.

Un soutien pourra également être accordé aux réseaux d'accueil, aux structures accueillant les travailleurs handicapés, et aux apprentis juniors.

Un financement sera accordé à des actions de promotion notamment les olympiades des métiers ou encore pour la mise en place un forum de l'alternance.

Article 3 : Suivi, pilotage et évaluation

Le suivi de la réalisation des actions du présent contrat sera assuré par un comité de Pilotage composé par :

- Le Préfet de Région ou son représentant,
- Le Président du Conseil Exécutif de Corse ou son représentant,
- Le Recteur de l'Académie de Corse ou son représentant.

L'animation du Contrat d'objectifs et de moyens sera réalisée par un chargé de projet dont l'organisme support sera le GIP Corse compétences. Il mettra en œuvre les préconisations du comité de pilotage, assurera le suivi administratif et financier et procédera à l'évaluation au terme du contrat.

Une concertation sera prévue à mi parcours par les signataires du présent contrat d'objectifs et de moyens afin d'évaluer et d'observer l'avancée des objectifs fixés.

Article 4 : dispositions financières

Le soutien financier de l'Etat ne pourra en aucun cas excéder 50 % du total des dépenses éligibles sur la totalité de la durée du Contrat d'Objectifs et de Moyens.

Si les engagements ne sont pas tenus sur une année, les crédits non consommés ne pourront être reportés automatiquement sur l'exercice suivant.

L'enveloppe annuelle versée par le FNDMA est modulable à la hausse ou à la baisse en fonction du respect par la Collectivité Territoriale de Corse de ses engagements financiers mais elle n'est pas conditionnée par l'atteinte linéaire du nombre d'apprentis.

Les crédits du précédent Contrat d'Objectifs et de Moyens non engagés à la signature du présent Contrat d'Objectifs et de Moyens seront réputés affectés

automatiquement avec une diminution à due proportion de l'enveloppe plafond de l'année 2012.

Pour l'année 2011, l'enveloppe plafond allouée au Contrat d'Objectifs et de Moyens s'élève à 2 000 000, 00 euros financés à parité Etat/CTC.

Les crédits pour l'année N ne pourront être délégués qu'après transmission aux services de l'Etat du bilan de l'année N-1 dûment renseigné.

La délégation annuelle des crédits de l'Etat sera subordonnée à la disponibilité des ressources du FNDMA au niveau national pour chaque exercice budgétaire.

Article 5 : Durée du contrat d'objectifs et de moyens

Tableau prévisionnel du COM à parité Etat / Collectivité Territoriale de Corse

Année	Montant plafond Annuel 2011	Montant plafond Prévisionnel 2012	Montant plafond Prévisionnel 2013	Montant plafond Prévisionnel 2014	Montant plafond Prévisionnel 2015
Nombre d'apprentis	2000	2100	2250	2350	2530
Investissement	325 000 €	125 000 €	70 000 €	70 000 €	20 000 €
Fonctionnement + Actions complémentaires	1 675 000 €	1 875 000 €	1 930 000 €	1 930 000 €	1 980 000 €
Total	2 000 000 €	2 000 000 €	2 000 000 €	2 000 000 €	2 000 000 €

Le présent contrat est conclu pour une durée de cinq ans.

Il pourra être modifié chaque année par voie d'avenant afin d'adapter son contenu à :

- d'une part, l'importance des financements annuels,
- d'autre part, les enseignements tirés de sa mise en œuvre.

Article 6 : Exécution du contrat d'objectifs et de moyens

Le Président du Conseil Exécutif de Corse, le Préfet de la Région Corse et le Recteur de l'Académie de Corse sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent contrat.

Fait à Ajaccio, le

Le Président du Conseil Exécutif
de Corse

Le Préfet de Corse

Paul GIACOBBI

Patrick STRZODA

Le Directeur de l'Alimentation
de l'Agriculture et de la Forêt de Corse

Le Recteur de l'Académie de
Corse

Jean-Pierre LILAS

Michel BARAT